Image not found or type unknown

Faux et usage de faux

Par **Karinest**, le **15/02/2022** à **08:48**

Bonjour,

Mon ex-mari a obtenu la garde des enfants sur la base de faux et d'usages de faux (plaintes déposées), même la lettre écrite par son avocate pour passer en référé est un tissu de mensonge. Le juge n a pas tenu compte de ces mensonges (preuve à l'appui) ni du témoignage de son ex qui a subi les mêmes violences que moi lors de leur union. Et lors d'une procédure d'incident lui laisse la garde. Monsieur écrit lui même qu il ne me donnera pas de vêtements lors des DVH. Mais le juge marque que je prétends qu'il ne m'en donne pas.(preuves et témoignages à l appui). Que puis je faire ?

Il m'a même, devant témoin, dit d'aller me suicider. Le juge n'a également pas tenu compte des certificats médicaux (enfants sales quand je les récupère), c est normal pour lui (crasse incrustée).

Par **Tisuisse**, le **15/02/2022** à **09:27**

Bonjour,

Pas de question posée par vos soins donc pas de réponse à attendre.

Par ailleurs, si vous êtes toujours dans les temps, rien ne vous interdit de faire appel du jugement. Votre avocat aurait dû vous donner ce conseil.

Par **Karinest**, le **15/02/2022** à **18:12**

Ma question sont quels sont les recours? Mon avocate ne m à pas donné ses informations et le recours possible lié aux faux et usage de faux est donc expiré.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés